

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 22/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2024

Arrêt de l'abonnement
au mensuel UNCASS

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 6 avril à 10h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 2 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

Etaient présents : Mme B. ASSAUD, Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT,
M. JC. BARRAS, Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme E. BRAY, Mme C.CAUBET,
Mme S. CORNU, Mme C.JEAN ANGELE,
M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ, Conseillers

15

Présents :

Absents : M.FURNAL a donné pouvoir à Mme C.JEAN ANGELE
M. T. ANDRO a donné pouvoir à Mme C.CAUBET
Mme S.BELLARD FARRELL a donné pouvoir à Mme B. ASSAUD

12

Mme Chrystelle CAUBET est élue secrétaire de séance

Votants :

15

Le CCAS est abonné depuis 2 ans à la revue mensuelle « UNCASS » et souhaite se désabonner.

La commission CCAS n'étant plus liée à un budget, elle n'a plus le pouvoir de délibérer concernant les dépenses budgétaires. Par conséquent, il est demandé au conseil de valider le désabonnement.

Vu le CGCT,

Considérant la volonté de la commission CCAS de se désabonner à la revue mensuelle « UNCASS »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité :**

- **DE DESABONNER** le CCAS à la revue mensuelle « UNCASS » à partir du 01/01/2025,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte pour son affichage et sa transmission en Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Christophe NICOLAS

